



COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

COMPTE RENDU DE REUNION

SEANCE DU 09 JUILLET 2021

Date de la
convocation :
05 juillet 2021

Date
D'affichage :
21 juillet 2021

Nombre de
conseillers
Municipaux en
exercice
15

Séance ordinaire du neuf juillet de l'an deux mil vingt et un à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Muille-Villette, dûment convoqué par M. le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur SLOSARCZYK Florian Maire en session ordinaire.

Présents : Mesdames et Messieurs **MEUNIER** Adélaïde, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Florian, **TALON** Vanessa, **VANDINI** Christophe, **WARFIELD** Cécile, **MICHEL** Mathieu, **LEMMONIER** Guillaume, **SLOSARCZYK** Éric

Absent (s) excusé (s) : M. **BOURBIER** Fabien, Mme **POULLE** Inès, M. **LESUEUR** Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : M. **BERTON** François, Mme **COCHENNEC** Audrey

Avaient donné procuration :

M. **LESUEUR** Fabrice a donné procuration à M. **VANDINI** Christophe,
M. **BOURBIER** Fabien a donné procuration à M. **MICHEL** Mathieu,
Mme. **POULLE** Inès a donné procuration à Mme. **SIROT** Isabelle,

Secrétaire de séance : M. **LEMONNIER** Guillaume

La séance est ouverte à 19H03

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal s'il est possible de rajouter une question à l'ordre du jour, concernant l'acceptation d'un chèque émanant d'EDF.

Le conseil municipal accepte la demande de Monsieur Le Maire.

I – DECISIONS DES SUVENTIONS

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions au titre de l'année 2021 aux associations suivantes :

La Coopératives scolaire : 1054 €,

La recherche sur le Cancer à Lille : 125 €

Les Anciens Combattants de Muille-Villette : 350 €

Les Donneurs de Sang : 50 €

La Croix Rouge de Ham : 50 €

Les Aînés du Millénaire : 350 €

La clairière de Ham : 50 €

Les Restaurants du Cœur : 150 €

Muille VTT du Pays Hamois : 350 €

Association Française des scléroses en plaques : 75 €

Association YOKIS : 2678 €

Muille en Fête : 2574 €

ADMR d'Esmerly-Hallon : 1530 €

L'Association des Maires de la Somme : 220 €

Subvention exceptionnelles ou associations diverses : 4652 €

II – ACCEPTATION D'UN CHEQUE

Monsieur Le Maire fait savoir qu'il a reçu un chèque émanant de EDF pour un montant de 4090,47€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents acceptent ce chèque de 4090,47 €, concernant les créances dues par EDF à la commune de Muille-Villette.

III – PROJET EOLIENS

Monsieur le Maire rappelle les faits datant de 2016 sous l'ancien mandat concernant une mise en place d'un projet éolien.

Le Conseil Municipal reçoit la société EUROCAPE NEW ENERGY France ; Une présentation du projet Eolien est réalisée, cette société serait prête à installer un parc éolien sur Muille-Villette.

Le Conseil Municipal reçoit ensuite un intervenant extérieur venu présenter les avantages et inconvénients des projets éoliens.

À la suite de ces présentations Monsieur Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer sur la mise en place, d'un référendum local concernant le projet éolien. (Pour : 10, dont 2 pouvoirs ; Contre : 3, dont 1 pouvoir)

Une réunion d'informations ouverte au public sera mise en place prochainement avec les différents intervenants venus lors de la séance du Conseil Municipal.

IV - Informations diverses

Au vu des conditions climatiques de ces derniers temps et de la croissance du travail de désherbage, Monsieur Le Maire s'est renseigné pour faire un essai de désherbeur thermique à air pulsé avec les employés communaux ainsi que certains membres du conseil municipal afin de réfléchir sur l'acquisition d'un matériel augmentant la rapidité et l'efficacité du travail des employés. Cet essai a été concluant.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

V - QUESTIONS DIVERSES

Il a été demandé si la commune a le projet de recruter un contrat PEC pour l'école primaire de Muille-Villette, pour faire suite au service civique en cours.

Monsieur Le Maire a pris contact avec différents organismes.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Plus rien ne reste à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 52.